



A Saint Mars La Brière, le 16 juin 2025

Cher Judoka, Parents de Judoka,

J'ai le plaisir de vous informer que les prochaines Assemblées Générales de notre association, l'Assemblée Générale Statutaire et l'Assemblée Générale Ordinaire, se tiendront le 21 juin 2024 à 11h au gymnase de Saint-Mars-la-Brière.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Statutaire :

1. Mise en place du règlement intérieur.
2. Modification de la durée du mandat des membres du bureau : passage de 1 an à 4 ans.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Rapport moral du Président, suivi de son approbation.
2. Rapport financier du Trésorier, suivi de son approbation.
3. Rapport sportif par un Professeur, suivi de son approbation.
4. Prévision pour la saison prochaine.

Je vous rappelle que, conformément à l'article 10 des statuts de notre association, un quorum de 1/4 des membres actifs doit être atteint pour rendre les délibérations valables.

Nous profiterons de cette assemblée générale pour échanger sur la vie du club, présenter nos projets et recueillir vos avis sur nos actions présentes et futures.

Pour ceux qui ne pourraient pas être présents, il est possible de donner procuration à un autre membre de l'association.

Concernant les questions diverses, je vous rappelle que, conformément à l'article 9 des statuts de notre association, ces dernières doivent être adressées par mail (bureaujcb@outlook.fr) au moins huit jours avant la réunion de l'assemblée, soit avant le 6 juin 2024.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président
ARDOUIN Denis